# 

* Datum : 10-10-2016
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2016780795
* Auteur :

Justice de paix de Bruxelles V
Par ordonnance du 31 août 2016, le juge de paix Bruxelles V, a prononcé des mesures de protection de la personne et des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant Mme Gilberte Alphonsine Fanny GABRIELS, née à Berchem-Sainte-Agathe le 8 février 1940, registre national n° 40.02.08-366.54, domiciliée à 1083 Ganshoren, avenue Jean Sébastien Bach 22/42, résidant CHU BRUGMANN SERVICE PSY, place A. Van Gehuchten 4, à 1020 Bruxelles.
Me Valérie MAZY, avocat, à 1060 Saint-Gilles, rue De Joncker 51, a été désigné en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.
Mme Yvonne GABRIELS, domiciliée à 1020 Bruxelles, avenue du Forum 1, bte 50, a été désignée en qualité de personne de confiance de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier délégué, (signé) Tonon, Gaëtan.